

Le conseiller national Heiner Studer (PEV, AG) se défend avec une question au Conseil national

Chrétien menacé de peine de mort en Afghanistan

Selon des communiqués de presse, un homme est menacé de peine de mort en Afghanistan à cause de sa conversion à la foi chrétienne. Le conseiller national du PEV Heiner Studer se défend cet après-midi avec une question. Il veut savoir comment le Conseil fédéral entend protester.

Selon les agences de presse ats et ap, un homme de 41 ans a été condamné à mort à Kabul pour s'être converti à la foi chrétienne. Avec sa conversion, Abdul Rahman a offensé l'islam, selon l'argumentation du juge Maulawisada de la Cour suprême de l'Afghanistan. Selon le juge, Il ne peut échapper à la mort uniquement s'il redevient musulman.

Pour défendre Abdul Rahman, le conseiller national du PEV Heiner Studer a déposé immédiatement une question. Il rappelle que la liberté de religion fait partie des droits de l'homme les plus importants, droits qui doivent être appliqués partout au monde. Heiner Studer veut savoir comment le Conseil fédéral entend formuler « immédiatement et sans équivoque » sa contestation « vis-à-vis de l'Afghanistan et de la communauté internationale ».

La tolérance est une valeur importante du PEV Suisse. Elle repose, par contre, sur la réciprocité. C'est ainsi que le PEV maintient, dans sa déclaration sur la cohabitation avec l'islam, adoptée l'an passé, que chaque personne a le droit de choisir sa religion, mais aussi de la changer sans discrimination. Deuxièmement, le PEV attend du Conseil fédéral qu'il s'investisse pour la liberté de religion de chrétiens dans des pays musulmans.

La déclaration peut être téléchargée sous http://www.evppev.ch/uploads/media/declaration_islam.pdf

Zurich, le 20 mars 2006/nh/gm

Pour plus d'informations :

Heiner Studer, Conseiller national: 079 445 31 70

Niklaus Hari, Responsable communication du PEV Suisse: 079 202 72 27
